



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID : 074-217402627-20240718-DEL_045_2024-DE



Délibération n°045 /2024

OBJET : Admission en non-valeur – Créances irrécouvrables

L'an deux mil vingt-quatre, et le dix-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le douze juillet précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER

Conseillers en exercice : 11

Présents : 08

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra,

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : DAKIN-GARVAL Sylvain, PIEUCHOT Sophie

Procuration : BRON Isabelle pour DAKIN-GARVAL Sylvain, FLOQUET Sandra pour PIEUCHOT Sophie

Secrétaire de séance : DESALMAND Nadège

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

VU La demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public : (exercice 2023, titre n°T-317, Imputation article 7066, objet : recouvrements divers, d'un montant de 7.00 euros, inférieur au seuil de poursuites)

CONSIDERANT qu'il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré des poursuites qui se sont avérées infructueuses,

CONSIDERANT qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

DELIBERE

Article 1 : il est accepté que la somme de 7.00 euros soit admise en non-valeur.

Article 2 : les créances présentées sont irrécouvrables malgré les procédures intentées par le comptable public.

Article 3 : les crédits nécessaires à cette annulation seront inscrits au chapitre 65 du budget de l'exercice en cours

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID : 074-217402627-20240718-DEL_045_2024-DE

Aj
Le
Po

Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

